Les PEP 28
la solidarité en action

CHARTRES



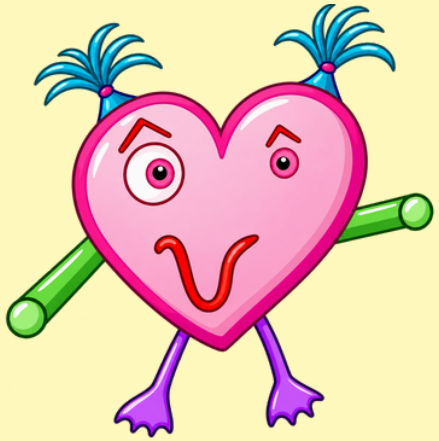
ACCUEIL DE LOISIRS

PREVERT / KERGOMARD

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

1 La Fédération Générale des PEP 1
2 Les PEP28 3
3 La Structure 6
4 L'équipe 9
5 Notre journée type maternelles 10
6 Notre journée type élémentaires 11
7 Les rôles de chacun 12
8 Les besoins des enfants 14
9 Projet de fonctionnement 19
10 Nos objectifs 24
11 Annexes 31



I - La Fédération Générale des PEP

LES PEP, 100 ANS D'ACTIONS ET D'INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Publique est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ». Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés). Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

CE QUI NOUS ANIME :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales

CE QUI NOUS PORTE :





1 -La Fédération Générale des PEP

NOS PRINCIPES CLÉS :

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Oeuvrer pour une école de la République véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive

Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous y compris dans notre vie associative

Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale

Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire

2- Les PEP28

NOTRE ASSOCIATION ET NOTRE HISTOIRE

1915 — Naissance de l'œuvre nationale des PEP

1926 — Création de l'Association Départementale des PEP28

1959 — Création d'un centre de vacances à Cadéac (Pyrénées) puis gestion d'un centre à Carolles (Manche) en 1994

1965 — Création du premier centre à caractère médico-social

1974 — La Ville de Chartres confie à l'Association la gestion de centres de loisirs

1997 2000 — Création de structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent

Année 2000 — Transformation des structures en dispositifs inclusifs (ESAT hors les murs, DITEP)

2009 — Reprise du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Nogent-le-Rotrou et 1ère structure petite Enfance aux PEP28 Reprise des 2 maisons de quartiers de Lucé. Obtention des agréments pour en faire des centres sociaux

2013 — Gestion de multi-accueils (crèches collectives) et d'un Lieu d'Accueil EnfantsParents

2016 — Ouverture de l'Espace Ressources Handicap

2017 — Transformation des IME et SESSAD DI en Dispositif d'Accompagnement Médico-Social (DAME) Transfert de gestion de l'Institut André Beulé ; il sera transformé en Dispositif en2023

2022 — Début de gestion du centre de vacances la "Maison des Espaces Naturels" à Écluzelles, propriété de l'Agglo de Dreux

2024 — L'Association contribue à élaborer la préfiguration des Pôles d'Appui à la Scolarité

Les PEP 28
La solidarité en action

2 - Les PEP

LE PROJET ASSOCIATIF

AMBITION 1 : Promouvoir et accompagner la démarche d'autonomie et le pouvoir d' agir

Nous souhaitons que toutes les personnes soient libres de construire leur projet personnel et soient actrices de la société : ouvrir des espaces de parole, être attentif aux désirs, ouvrir les possibles pour proposer un accompagnement sur-mesure concerté et complémentaire.
Faire connaître le projet de l'Association à chaque salarié et bénévole et le diffuser aux personnes accompagnées
Encourager la personne à prendre l'initiative de son projet et à être actrice de son parcours
Développer des espaces d'expression diversifiés avec les familles
Développer des actions d'entraide, de tutorat et d'échanges de compétences, notamment inter-secteurs
Accompagner les salariés dans le changement de posture professionnelle et l'évolution des pratiques.

AMBITION 2 : Contribuer à l'émancipation pour lutter contre les violences et les inégalités

Face à cette société inégalitaire, les déterminismes (contraintes sociales, économiques, culturelles) bloquent l'émancipation de chacun et engendrent des violences (internes et externes). Ils doivent être levés collectivement car ils sont un frein à la fraternité.
Sensibiliser l'ensemble des salariés et bénévoles sur les questions des violences et des déterminismes
Lutter contre les déterminismes
Construire des indicateurs de diagnostic sur toutes les violences et les analyser En fonction des résultats, mieux cibler les actions à mener (culturelles, sportives, loisirs...) comme leviers d'émancipation et d'accès à la connaissance
Garantir le soutien aux victimes de violence

AMBITION 3 : Tisser du lien social, faire des différences une force commune

Nous luttons contre les stéréotypes et accueillons l'autre de manière inconditionnelle car nous sommes convaincus que la différence fait société. Nous nous enrichissons de la valeur de l'autre, nous pouvons construire ensemble des liens sociaux grâce à ces différences.
Proposer des espaces de rencontres, de dialogue et autres initiatives prenant en compte la parole de chacun (personnes accompagnées, bénévoles, salariés) et en favorisant le vivre ensemble
Développer des actions culturelles qui favorisent la mixité notamment envers les personnes les plus isolées Porter nos convictions auprès de nos partenaires et acteurs locaux
Favoriser les formations thématiques et transversales

AMBITION 4 : S'inscrire dans une démarche citoyenne écoresponsable

Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, nous avons une responsabilité citoyenne partagée, un rôle à jouer dans la préservation de notre environnement. Parce que chaque geste compte, modifions nos manières de faire et mettons en place des actions simples et efficaces.
Organiser et planifier la mise en œuvre de la politique associative écoresponsable
Intégrer des réflexes environnementaux dans chacune des démarches
Valoriser les habitudes écocitoyennes du quotidien
Favoriser l'innovation, l'expérimentation, la créativité

2- Les PEP28

L'ORGANISATION SUR NOTRE TERRITOIRE

VINCENT MOREAU
Président de l'association

JULIE BOURGEOT
Directrice Générale de l'association

FLORIAN VABOIS
Directeur de pôle ACCM

SOLENE LOPEZ
Adjointe de pôle

AURELIEN POULAIN
Adjoint de pôle

ALSH ANNIE FOURNIER

ALSH HENRI IV

ALSH JULES FERRY

ALSH CYTISES / RECHEVRES

ALSH GRAND JARDIN

NOUS
ALSH KERGOMARD / PREVERT

3 - La structure

Les grands objectifs éducatifs de la ville de Chartres :

- Assurer à chaque enfant et dans chaque activité un cadre confortable et d'une parfaite sécurité, morale et sanitaire
- Favoriser l'épanouissement de sa personnalité, développer sa socialisation et l'acquisition progressive de son autonomie
- Prendre l'environnement global de la journée de l'enfant et ses rythmes de vie et maintenir un dialogue permanent avec les familles

CHARTRES

En Eure et Loir à 96 km au Sud-Ouest de Paris

38 0000 habitants

Chartres a la plus grande cathédrale d'Europe

Capitale de la Beauce

Préfecture du département

Région Centre Val de Loir





3 - La structure

Le public :
ALSH Kergomard :
3-6 ans
ALSH Prévert :
6-11 ans

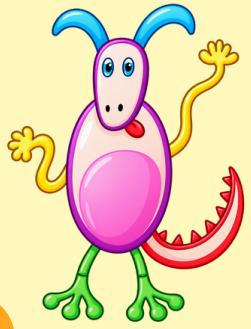
L'adresse :
2 rue Florent d'Illiers
28000 CHARTRES

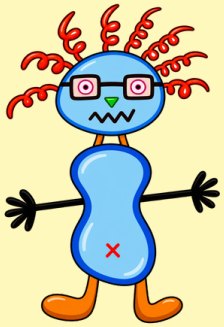
Quartier de la Madeleine
Implanté au coeur du quartier de la Madeleine, notre accueil de loisirs bénéficie d'un environnement riche en ressources éducatives, culturelles et sportives. Quartier vivant et en constante évolution. La Madeleine favorise les rencontres, la découverte du territoire et le développement du vivre-ensemble

ACCUEIL DE LOISIRS
PREVERT / KERGOMARD

Capacité :
56 enfants de moins de 6 ans
72 enfants de plus de 6 ans

Horaires :
7h30-18h30





Inscriptions :
- En matinée sans repas
- En journée avec repas
- En après-midi sans repas

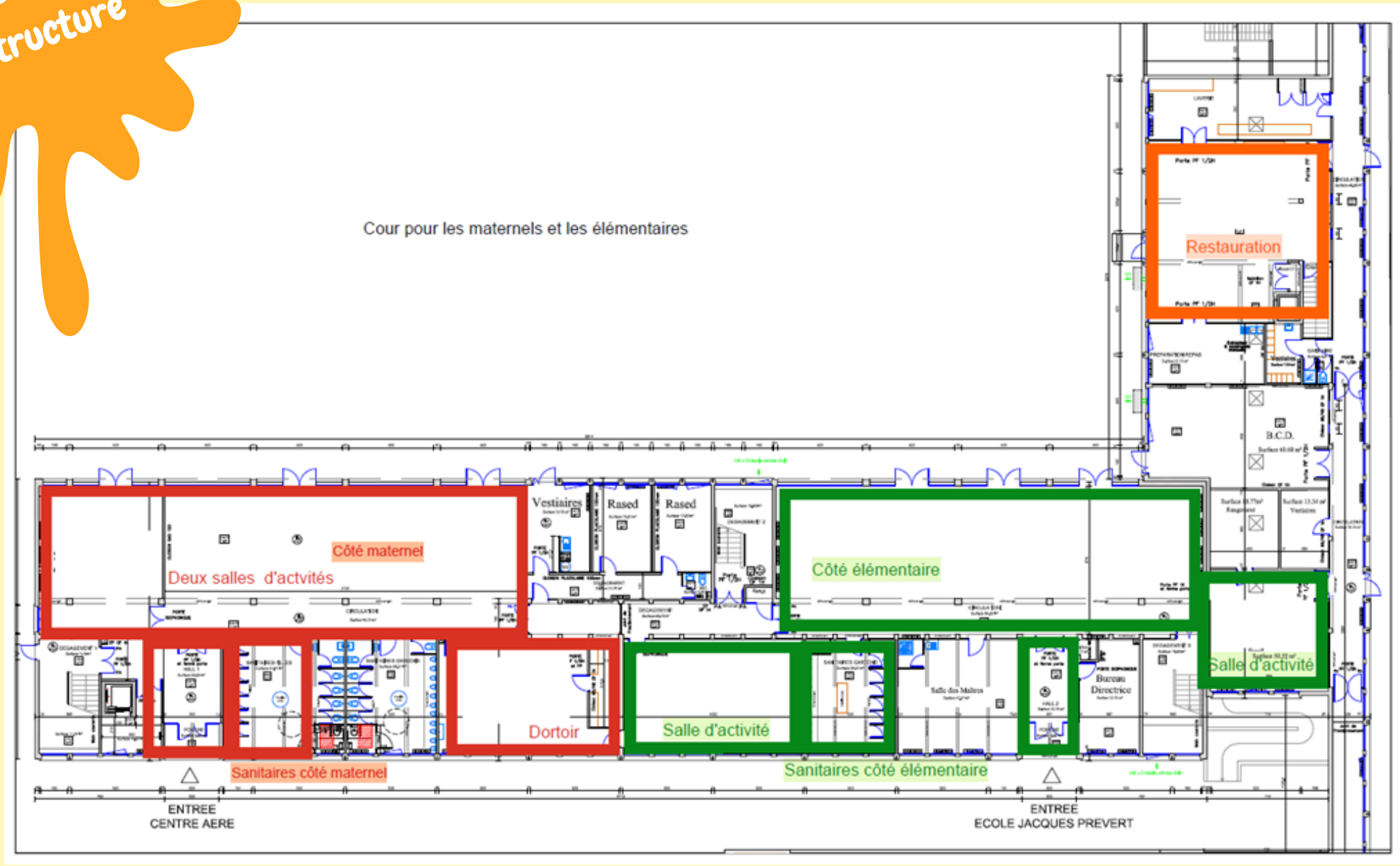
Contacts :
06.46.08.09.61
alsh.chartres.kergomard@pep28. asso.fr

Nous sommes dans les locaux de l'école



3 - La structure

PLAN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



4- L'équipe

CHAUVEAU Adeline
Directrice

ALSH KERGOMARD MATERNEL

- SALL Fatimata Animatrice
- SERREAU Léonie Animatrice
- DELALANDE Ronan Animateur
- COMPRIDO Christelle Animatrice
- CHAUDARGE Nathalie Animatrice
- ANACLET Yann Animateur
- AMRI GONCALVES Sasha Animatrice

ALSH PREVERT ELEMENTAIRE

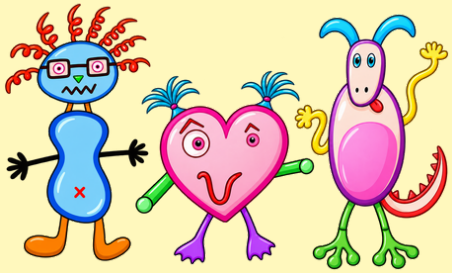
- VAUGLIN Youri Animateur
- GAUTHIER Christel Animatrice
- DOGAN Devrim Animateur
- JOACHIM Shirley Animatrice
- DIALLO Samba Animateur
- CHAUVET Kimberley Animatrice
- KEERSST Ysaline Animatrice

Durant toutes les périodes de vacances, nous essayons de prendre des stagiaires BAFA. Nous nous aidons du guide pour l'accompagnement des stagiaires BAFA pour les évaluer.
ANNEXE Page 37

POINT LEGISLATION

1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans
1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans

Pour les vacances nous recrutons des CEE (Contrat Engagement Educatif) en plus des animateurs permanents à l'année



5 - La journée type MATERNEL

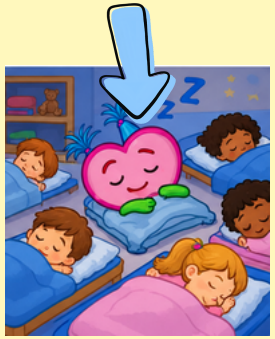
7h30 : Ouverture du centre
7h30 à 9h : Accueil des enfants et des familles
9h à 9h10 : Rangement des jeux du temps d'accueil et fermeture du portail
9h10-9h45 Appel, présentation du planning de la matinée et répartition des enfants dans les activités + récréation
9h45 à 10h45 : Temps d'activités (compris avec son rangement)
10h45-11h30 : Temps libre + préparation pour aller en service de restauration
11h30-12h30 : Service de restauration Un animateur reste avec les enfants partant à 12h, il mangera à la suite des départs.
12h-12h15 : Départ des enfants ne venant que le matin, présence d'un animateur pour accueillir les parents

12h30-12h45 : Préparation pour aller au temps calme ou à la sieste
12h45-13h15 : Récréation pour les enfants ne faisant pas la sieste
13h15 - 14h15: Temps calme pour les plus grands
12h45-15h : Sieste pour les plus petits
13h30 – 14h00 : Accueil des enfants de l'après-midi
14h30-15h30 : Levés des plus grands + activité
15h-15h30: Levés des plus petits + petite activité
15h30 à 16h15: Temps libre + préparation pour aller au goûter
16h15 à 16h45 : Goûter (extérieur ou intérieur), durant ce temps nous discutons avec les enfants qui le veulent de leur journée, de leur ressenti
17h00 : Ouverture aux familles / Temps d'accueil
18h00 à 18h30 : Garderie
18h30 : Fermeture de l'accueil

TOUT AU LONG DE LA JOURNEE NOUS SOMMES A L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ENFANTS. LE RYTHME DE LA JOURNÉE PEUT DONC ETRE MODIFIÉ

Durant l'année des outils pour la journée type seront créés à destination des enfants et des animateurs





6- La journée type ELEMENTAIRE

7h30 : Ouverture du centre
7h30 à 9h : Accueil des enfants et des familles
9h à 9h10 : Rangement des jeux du temps d'accueil et fermeture du portail
9h10-9h30: Appel, présentation du planning de la matinée et répartition des enfants dans les activités + un jeu starter
9h30 à 11h30 : Temps d'activités (compris avec son rangement)
11h30-12h30 : Jeux , activité retour au calme animé par un animateur
12h-12h15 : Départ des enfants ne venant que le matin, présence d'un animateur pour accueillir les parents
12h30 : Service de restauration

13h30-14h : Temps calme : jeux de société, lecture, dessin, petites activités manuelles, petits jeux type Sudoku seront proposés
Accueil des enfants de l'après-midi
14h05 à 14h30 : Appel + présentation du planning de l'après-midi + jeu starter
14h30 à 16h00 : Temps d'activités (compris avec son rangement)
16h-16h20 : Jeux retour au calme animé par un animateur
16h15 à 16h45 : Goûter (extérieur ou intérieur), durant ce temps nous discutons avec les enfants qui le veulent de leur journée, de leur ressenti
17h00 : Ouverture aux familles / Temps d'accueil
18h00 à 18h30 : Garderie
18h30 : Fermeture de l'accueil

TOUT AU LONG DE LA JOURNEE NOUS SOMMES A L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ENFANTS. LE RYTHME DE LA JOURNÉE PEUT DONC ETRE MODIFIÉ

Durant l'année des outils pour la journée type seront créés à destination des enfants et des animateurs





7 - Les rôles

Dans toutes les activités, l'animateur-trice peut être amené à adopter plusieurs postures de travail.
Il en existe 4 :

LAISSER FAIRE : l'adulte est là en observation et permet aux enfants de faire l'activité en autonomie. Il n'intervient que si besoin

DONNER A FAIRE : l'adulte est là afin de préparer en amont et pendant l'activité le matériel nécessaire à l'activité

FAIRE FAIRE : l'adulte est là pour diriger l'animation. Il explique et s'assure que les enfants suivent l'animation

FAIRE AVEC : l'adulte est là pour faire avec l'enfant. Il joue avec ou ils font ensemble l'animation

Pour ses animations, l'animateur doit :

Rédiger le projet d'animation de son activité en référence au projet pédagogique de l'accueil
Gérer le matériel, les locaux et tout moyen mis à disposition pour son activité
Prévoir le temps de rangement dans son temps d'activité, les enfants peuvent y participer
Organiser son activité dans le temps et dans l'espace selon les réglementations en vigueur
Participer aux activités de l'accueil
Établir des partenariats afin d'enrichir ses projets
Garantir la sécurité de l'enfant

Pour le temps du repas, l'animateur doit :

Surveiller l'alimentation des enfants
Surveiller l'hygiène des enfants
Gérer la table
Entretenir un lien avec les enfants
Aider le personnel de cantine mais ne pas faire à leur place de façon à manger sereinement avec les enfants
Avoir une vigilance pour que les enfants ne gaspillent pas



Pour la vie quotidienne, l'animateur doit :

Respecter les horaires
Transmettre les informations selon les nécessités au directeur
Assurer son action dans le respect des obligations légales Garantir avec le directeur de la structure la sécurité morale, physique et affective des enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Etre le garant du fonctionnement interne des groupes (temps d'appel, temps du goûter, déroulement de la journée) Soutenir ses collègues Ne pas faire de différences entre les enfants

L'ANIMATEUR SE DOIT D'ETRE ACTIF TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE ET FORCE DE PROPOSITION

7 - Les rôles

Le rôle de la directrice

Responsable de la qualité et de la sécurité de l'accueil et du public
Fonction pédagogiques : gestion et recrutement des équipes, formation et évaluation, respect des besoins du public, partenariats, CAF.
Communication: Partenaires, équipes, enfants/ jeunes, familles.
Fonctions de gestion: Réunions, budget, sorties, bus, cantine, équipe...etc
Elaboration du projet pédagogique et des bilans
Représentant de l'association et de ses valeurs
Participe à l'animation des activités
Gère les plannings et les activités avec les animateurs
Assure le respect et le suivi du matériel et des locaux



Le personnel de restauration

Vérifie les quantités livrées par la RCCM
Sert les plats sur les tables des enfants à l'aide de l'équipe d'animation
Favorise l'autonomie de l'enfant au même titre que les autres membres de l'équipe
Prépare les couverts dans le réfectoire selon le nombre d'enfants transmis par la direction
Réchauffe les plats
Prépare les entrées, le fromage et le dessert
Nettoie les couverts, la cuisine et le réfectoire après le passage des enfants.

Le rôle du renfort MDA

Est présent sur la structure au même titre que les autres animateurs
Est désigné comme référent d'un enfant accueilli en situation de handicap afin d'être le lien entre la structure et la famille
Est une source d'information pour l'équipe d'animation car il est informé des particularités de l'enfant dont il est le référent



Le rôle de l'assistant(e) sanitaire

Animateur BAFA titulaire du PSC1 ou d'un diplôme équivalent
Gestion et mise à jour des fiches sanitaires et projet d'accueil individualisé (PAI)
Informer la direction et l'équipe d'animation des différentes pathologies importantes chez les enfants.
Mise à jour de la pharmacie de l'accueil et des trousses de secours
Informe les familles à la fin de la journée, des éventuelles blessures ou problème d'ordre sanitaire.
Maintenir une bonne hygiène dans l'infirmerie pour garantir le meilleur accueil possible pour chaque enfant.
Prend contact avec un médecin, les pompiers ou le Samu, en cas de signe de maladie, blessures, accident.
Vérifier les carnets d'infirmerie *(se trouve sur le Sharepoint des PEP28)*

ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de concience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture avec les doigts, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis, courses, etc.)

Ateliers cuisine

Jeux d'imitation
(jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)

ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de concience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

Je Suis Animateur.fr

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

JeSuisAnimateur.fr

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

9 - Projet de fonctionnement

LES ACTIVITES

Les activités sont réfléchies et préparées lors des réunions de préparation qui sont mises en place une fois par semaine.
Nos activités sont établies en fonction des objectifs pédagogiques, du thème s'il y en a un en fonction des périodes.
Nous recherchons nos activités pour qu'elles soient variées, qu'elles plaisent aux enfants. Notre but est que l'enfant s'amuse, découvre, s'épanouisse, nos activités doivent être ludiques !
Nous les préparons grâce à une fiche d'activité type que n ous remplissons. Cela nous permet d'écrire nos objectifs, le déroulé de l'activité, le matériel. Cette fiche peut aussi servir à nos collègues en cas d'absence. **(ANNEXE pages 36)**
Pour amener du sens à nos activités, et une continuité nous créons des projets d'animations. Elles sont réfléchies, créées et mises en place tout en pensant et en mettant un cadre sécuritaire.

Pour faire découvrir nos activités, les animateurs proposent un visuel pour chacun de leur activité.

Une fois les activités terminées, une évaluation est faite individuellement ou en équipe ou avec la direction *(une fiche type d'évaluation sera créée en équipe dans l'année)*

LES PLANNINGS

Le planning est créé en réunion d'équipe.
Nous le programmons un mois avant la période (mercredis ou vacances).
Il est affiché à l'entrée de l'accueil et il est mis en ligne sur le site des PEP28.
Ce planning doit être varié, nous avons des sorties, des activités manuelles, des jeux, des activités culturelles , des activités cuisine, des activités scientifiques. Les enfants ont le choix entre deux ou trois activités par demijournées mais nous faisons également des journées ou demi-journées « Grand jeu », ou une sortie, des activités tous ensemble.

LA COMMUNICATION

La communication est un point essentiel dans notre métier : que ce soit dans l'équipe, avec les enfants, les familles, les partenaires, etc ...

Nous faisons une réunion toutes les semaines de 1h30, à ce moment nous faisons un retour sur le mercredi dernier, des informations sont transmises, des retours sur les projets, les activités peuvent être faites. Des questionnaires pour faire des points sur certains sujets seront fait durant l'année.

Nous communiquons tout au long de la journée avec les enfants.

Pour les familles, ils ont des affichages, ils peuvent voir les animateurs sur le temps d'accueil et aussi ils peuvent nous contacter par téléphone, par mail. Un journal sera mis en place sur les mercredis pour présenter les activités, chansons, etc ...

9 - Projet de fonctionnement

SIESTE OU TEMPS CALME

Pour la sieste, les enfants qui ont besoin de dormir (vu avec les familles en amont) vont aux toilettes avant d'aller au dortoir.
Les enfants ont un lit avec un drap housse et une couverture fournis par le centre. Ils ont chacun leur photo sur leur lit.
Deux animateurs sont avec les enfants durant la sieste. Ils dorment environ 2h/2h30.
Nous faisons un levé échelonné pour être au plus proche du rythme de l'enfant.
Pour les autres, un temps extérieur en premier est mis en place puis ils se reposent dans le préau sur des matelas (lavés à chaque utilisation). Un levé échelonné est mis en place, nous laissons les enfants dormir s'ils se sont endormis. Pour les autres des petites activités calmes sont organisées.



LES RÉGLES DE VIE

A chaque début de période, les règles de vie sont instaurées avec les enfants afin de leur rappeler les consignes, les droits mais aussi les interdictions au sein de l'accueil de loisirs.

Cette année nous allons travailler sur le visuel de ses règles de vie avec la mascotte créée.

LE TEMPS DES REPAS

MIDI :

Donner le feu vert pour commencer à manger par un ***« BON APPÉTIT »***.
Nous ne forçons pas les enfants à manger, ils doivent choisir entre deux entrées, deux plats, deux laitages et deux desserts. Nous demandons aux enfants de faire la démarche de goûter. Pour les maternels, les animateurs et personnel de restauration servent les enfants à table. Les élémentaires se déplacent juste pour le plat chaud.
Aucun enfant ne quitte la table si la table n'est pas propre.
Avant de passer à table les enfants passent aux toilettes, si les enfants demandent à aller aux toilettes pendant le repas nous les autorisons en rappelant qu'il faut prendre ses précautions avant le repas. Pour le débarrassage des tables, les enfants rassemblent leurs assiettes, couverts, verres et déchets au bout de la table.

GOÛTER :

Le goûter se prend en commun à la fin de l'après-midi, une fois toutes les activités terminées. Comme à midi, les enfants se lavent les mains avant et après. Parfois, le goûter est « fait maison » en plus de celui de la RCCM.
Un goûter témoin est constitué.

9 - Projet de fonctionnement

RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Développer les relations avec les familles au sein de l'accueil de loisirs est une priorité. Nous avons la chance d'avoir une relation privilégiée avec les familles et les enfants. Nous connaissons les familles car une majorité viennent toute l'année ce qui permet une relation de confiance. Ayant une équipe fixe, les familles et les enfants nous connaissent tous. Nous avons le temps d'échanger avec les familles, de prendre le temps de discuter de la journée de leur enfant ou autre. Nous prenons beaucoup de temps pour avoir les ressentis des enfants que ça soit en groupe ou en individuel.
Des photos sont exposées dans le hall d'entrée pour que les familles puissent découvrir les journées de leurs enfants.
Cette année un journal va être mis en place.

LES SORTIES

Les sorties doivent être préparées au préalable.
Pour une sortie il faut : la trousse à pharmacie, les PAI, les pique-nique si besoin, la liste des présents, le listing des enfants avec leurs informations et les coordonnées des familles *(donné par le directeur, la fiche de sortie vierge est disponible sur le Sharepoint des PEP28)*
Selon la sortie prévoir le bon encadrement et le matériel si besoin.
ANNEXE pages 29-30



ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Au sein de l'accueil de loisirs, nous accueillons des enfants en situation d'handicap. Cet accueil se développe au fur et à mesure des années grâce à une organisation mise en place avec l'Espace Ressources Handicap et les familles. L'accueil est donc désormais travaillé en amont de l'arrivée des enfants sur la structure avec des rencontres, la mise en place d'un PPAJE et de visites de la structure. L'accompagnement peut être aussi facilité avec la mise en place d'un renfort d'équipe qui peut accompagner l'enfant et donc l'aider dans son inclusion sur le groupe et dans la structure.
Nous en discutons ensuite en équipe avec la présentation du projet.

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Nous faisons régulièrement appel à des prestataires venant sur l'accueil et à des services extérieurs lors des sorties pédagogiques
Nous devons les inscrire sur TAM pour une vérification de l'identité de l'intervenant.



TRANSPORTS

Les transports sont assurés par différentes compagnies selon les devis et les disponibilités.
ANNEXE pages 31-32

9 - Projet de fonctionnement

HYGIENE ALIMENTAIRE

L'ensemble des repas est fourni par la RCCM. L'équilibre alimentaire et le choix des menus leur reviennent. Les repas sont acheminés en camion frigorifique et réchauffés par le personnel de restauration de CHARTRES et de l'association. Lorsque des activités « cuisine » (exemple conception du goûter) sont réalisées, nous respectons les normes d'hygiène données par les instructions de la Direction Départementale de la SDJES (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport). L'animateur en charge de l'activité répertorie les produits utilisés dans un cahier et garde au frais pendant 5 jours un échantillon (100g) de la confection du jour.

EXERCICE D'EVACUATION INCENDIE

Au sein de l'accueil de loisirs, des exercices d'évacuation (sur les mercredis et sur les vacances) incendie sont réalisés avec les enfants. Cet exercice est expliqué en réunion cependant le jour de réalisation reste inconnu de l'équipe d'animation. Une fois l'exercice effectué un retour explicatif est fait avec les enfants pour leur faire comprendre le sens des priorités et l'attitude à adopter lorsque l'alarme incendie retentit



DES GESTES ECO-CITOYENS

Toute l'équipe a à cœur de donner des outils aux enfants pour faire attention à notre planète, pour cela nous leur demandons :

- de fermer les fenêtres et les portes quand il y a du chauffage
- D'éteindre les lumières quand ils sortent d'une pièce ou quand il fait assez clair et que la lumière est inutile
- De ne pas gaspiller lors des repas.
- De prendre qu'un papier pour s'essuyer les mains
- De se laver efficacement les mains sans que cela dure trop longtemps

LA SÉCURITE

La sécurité est un maitre mot dans notre métier ! Le portail est fermé continuellement, les familles doivent sonner pour que l'on puisse leur ouvrir grâce à l'interphone.
Nous vérifions l'identité des personnes venant chercher les enfants. Lors des sorties à pieds, il y a un animateur devant le groupe, un animateur derrière le groupe et un au milieu. Deux animateurs se mettent sur la route pour les passages piétons..
Nous rediscutons quotidiennement avec les enfants des règles de sécurité que cela soit en sortie, dans l'enceinte de l'accueil, avant toutes activités

9 - Projet de fonctionnement

LES EFFETS PERSONNELS

Nous acceptons les effets personnels des enfants mais par contre nous ne sommes pas responsables en cas de perte ou de vol.

Les adultes peuvent mettre leurs effets personnels dans l'étagère prévue à cet usage dans la salle périscolaire

LE TABAC / VAPOTEUSE / ALCOOL

Fumer, boire de l'alcool est interdit sur la structure pour toutes les personnes que cela soit en présence ou non des enfants.
Les animateurs peuvent fumer en dehors de la structure sur des temps de pause mais pas sur les temps d'activités ni sur les temps du repas. Ces temps doivent être discutés en équipe, il faut prévenir ses collègues quand une personne part en pause.



LES PAUSES

L'animateur prend son temps de pause quand il le souhaite mais durant les temps hors d'activités. Il doit prévenir ses collègues et la direction qu'il va en pause

Il a le droit à 20 minutes par jour.



LE TELEPHONE

De manière générale, l'utilisation des téléphones pour l'équipe d'animation se doit d'être limité : mettre de la musique, regarder l'heure.
L'utilisation personnelle du téléphone se fait sur les temps de pause.

ANNEXES PAGES 33-35

L'EARS

L'EARS (Education Affective Relationnelle et Sexuelle) est un dispositif éducatif et pédagogique destiné aux enfants et aux adolescents.

Les objectifs principaux :

- ***Connaissance de soi*** : approche axée sur le vivre-ensemble, le respect du corps et des émotions
- ***Relation aux autres :*** apprendre le respect mutuel, l'empathie et le sens du consentement (s'exprimer et écouter un OUI ou un NON)
- ***Dimension affective et sexuelle*** : aborder de manière adaptée à l'âge

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.

Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.

Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent.

Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu'intervenants dans notre accueil pour mineurs :

- Nous ***proclamons*** comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.
- Nous ***garantissons*** l'égalité de genre au sein des activités que nous mettons en œuvre.
- Nous ***veillons*** à maintenir un climat serein au sein du groupe et restons à l'écoute de chacun.
- Nous ***abordons*** les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.
- Nous nous ***formons*** à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connaissons leurs différentes formes et savons comment agir dans la structure.
- Nous exerçons la plus grande ***vigilance*** vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et nous nous engageons à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de notre organisation.

10 - Nos objectifs

Nous avons travaillé pendant plusieurs réunions sur nos objectifs pédagogiques. Nous avons travaillé en petit groupe pour imaginer un futur accueil "idéal"et des ambitions des PEP28 (page 4).
Au fur et à mesure des discussions nous avons établi un constat puis les objectifs pédagogiques.

LE CONSTAT

- La plupart des enfants connaissent que cet établissement car ils sont aussi dans cette école toute l'année
- Nous sommes dans l'école et il y a un manque de possibilités d'aménagement.
- Nous accueillons de plus en plus d'enfants avec des besoins particuliers
- Les enfants viennent régulièrement sur les mercredis
- Nous avons des enfants différents sur les vacances
- Des grands préaux partagés avec de nombreux enfants
- Locaux pas forcément adaptés aux enfants âgés de 3 à 6 ans

De ce constat, voici la problématique :

Comment accompagner chaque enfant vers davantage d'autonomie et de responsabilité tout en favorisant le respect de soi, des autres et de son environnement ?



10 - Nos objectifs

OBJECTIF 1 :
PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

COMMENT ?

- En responsabilisant l'enfant sur les temps de vie quotidienne
- En les encourageant
- En leur laissant des choix
- En mettant à disposition du matériel
- En favorisant la compréhension et la gestion de leurs émotions
- En leur laissant des temps de paroles et d'écoute

GRACE

- A une boîte à idées
- A un mur d'expression
- a de l'écoute
- A du mobilier adapté à leur taille
- a une météo des émotions
- A du matériel créatif à disposition
- A des jeux en libre accès
- A leurs photos aux porte-manteaux, sur leur lit, sur un tiroir pour leurs activités
- A un système de gommettes pour le rangement des jeux

10 - Nos objectifs

L'EVALUATION DE L'OBJECTIF 1

Pour évaluer nos objectifs, nous faisons durant l'année plusieurs réunions de bilans. Ces réunions sont sous différentes formes et différents thèmes en fonction des critères d'évaluation que vous trouverez ci-dessous. Nous nous questionnons perpétuellement sur notre façon d'agir auprès des enfants.

Dès qu'un membre de l'équipe se questionne, ou a besoin de dire son ressenti, nous prenons du temps en réunion pour en discuter. Nous évaluons nos objectifs quotidiennement avec les enfants car c'est aussi l'un de notre objectif c'est de connaître leurs humeurs, leurs ressentis sur les activités, sur la vie à Kergomard et Prévert sous forme de discussions, de jeux, de boîte à ressentis, ... Suite aux ressentis des enfants nous en discutons en équipe et essayons toujours de nous remettre en question, de dire quand ça va ou non. Pour les familles, nous mettons en place une boîte où ils peuvent nous exprimer leurs ressentis. Grâce à cela nous pourrons connaître leurs pensées. Et toujours nous primons sur la communication et le dialogue avec les parents.

QU'EST-CE QUE J'OBSERVE ?

- Si les enfants arrivent seuls à prendre le matériel à disposition
- Si les enfants arrivent à s'exprimer sur leurs émotions
- Si les enfants arrivent à retrouver et à mettre leurs vêtements aux porte-manteaux
- Si les enfants arrivent à choisir leur activité
- Si les enfants arrivent à ranger seuls
- Si les enfants arrivent à ranger durant le temps de la musique

COMMENT JE L'OBSERVE

- Combien d'enfants arrivent à choisir leur activité ?
- Est-ce que c'est rangé à la fin de la musique, oui ou non ?
- Combien d'enfants rangent au bon endroit les jeux ?
- Est-ce que les enfants demandent de l'aide aux animateurs ?
- Est-ce que les enfants viennent voir les animateurs pour savoir où cela doit se ranger ?

OBJECTIF 2 :
SENSIBILISER L'ENFANT AU MONDE QUI L'ENTOURE

COMMENT ?

- En triant les déchets
- En ne gaspillant pas (eau, nourriture, électricité, ...)
- En les sensibilisant au recyclage
- En réalisant leur journée type
- En découvrant des lieux extérieurs
- En les sensibilisant sur la faune et la flore

GRACE

- a des poubelles de tri
- a des activités plus éco-responsables
- a des sorties à la cueillette, ferme pédagogique, centre de tri, ...
- a un potager sur la structure
- En mixant les activités
- a une continuité sur le périscolaire
- a des bacs de récupération
- a un minuteur pour gérer le temps d'utilisation de l'eau
- au recyclage des papiers pour les dessins

L'EVALUATION DE L'OBJECTIF 2

Pour évaluer nos objectifs, nous faisons durant l'année plusieurs réunions de bilans. Ces réunions sont sous différentes formes et différents thèmes en fonction des critères d'évaluation que vous trouverez ci-dessous. Nous nous questionnons perpétuellement sur notre façon d'agir auprès des enfants.

Dès qu'un membre de l'équipe se questionne, ou a besoin de dire son ressenti, nous prenons du temps en réunion pour en discuter. Nous évaluons nos objectifs quotidiennement avec les enfants car c'est aussi l'un de notre objectif c'est de connaître leurs humeurs, leurs ressentis sur les activités, sur la vie à Kergomard et Prévert sous forme de discussions, de jeux, de boite à ressentis, ... Suite aux ressentis des enfants nous en discutons en équipe et essayons toujours de nous remettre en question, de dire quand ça va ou non. Pour les familles, nous mettons en place une boite où ils peuvent nous exprimer leurs ressentis. Grâce à cela nous pourrons connaître leurs pensées. Et toujours nous primons sur la communication et le dialogue avec les parents.

QU'EST-CE QUE J'OBSERVE ?

- Si les pièces sont mieux rangées
- Si les enfants respectent le minuteur pour l'eau
- Si le tri est bien fait
- Si des sorties extérieures sont faites
- Si ils arrivent à se repérer dans la journée
- Si il y a moins de gaspillage dans les assiettes

COMMENT JE L'OBSERVE

- Combien d'enfants respectent le minuteur
- Combien d'enfants connaissent les différents bacs de tri
- Combien de fois nous sommes sortis
- Combien de kilos de déchets alimentaires sont produits ?
- Combien de choses mises en place sur les mercredis sont poursuivies sur le périscolaire

OBJECTIF 3 :
DEVENIR UN CITOYEN CONSCIENCIEUX ET BIENVEILLANT

COMMENT ?

- En apprenant à gérer les conflits
- En adoptant un comportement bienveillant envers l'enfant
- En prenant soin du matériel
- En appliquant le règlement
- En le responsabilisant
- En disant son ressenti lors des activités

GRACE

- aux règles mises en place par l'équipe et les enfants
- a une boîte à idées
- A des outils d'évaluation (smiley, feu tricolore, ..)
- à la mise en place de médiateur
- a des jeux de rôles
- aux responsaibilités données aux enfants
- a l'implication des enfants donnée par l'équipe
- aux choix donnés à certains moments de la journée

EVALUATION DE L'OBJECTIF 3

Pour évaluer nos objectifs, nous faisons durant l'année plusieurs réunions de bilans. Ces réunions sont sous différentes formes et différents thèmes en fonction des critères d'évaluation que vous trouverez ci-dessous. Nous nous questionnons perpétuellement sur notre façon d'agir auprès des enfants.

Dès qu'un membre de l'équipe se questionne, ou a besoin de dire son ressenti, nous prenons du temps en réunion pour en discuter. Nous évaluons nos objectifs quotidiennement avec les enfants car c'est aussi l'un de notre objectif c'est de connaître leurs humeurs, leurs ressentis sur les activités, sur la vie à Kergomard et Prévert sous forme de discussions, de jeux, de boite à ressentis, ... Suite aux ressentis des enfants nous en discutons en équipe et essayons toujours de nous remettre en question, de dire quand ça va ou non. Pour les familles, nous mettons en place une boite où ils peuvent nous exprimer leurs ressentis. Grâce à cela nous pourrons connaître leurs pensées. Et toujours nous primons sur la communication et le dialogue avec les parents.

QU'EST-CE QUE J'OBSERVE ?

- Le comportement de l'enfant
- Si le matériel est moins souvent abimé
- Si les conflits sont gérés plus en douceur
- Si les enfants arrivent à nous partager ses ressentis
- Si les règles sont respectées
- Si les enfants arrivent à gérer entre eux les conflits

COMMENT JE L'OBSERVE

- Est-ce qu'il y a moins d'enfants qui viennent voir les animateurs pour gérer les conflits ?
- Combien de conflit par rapport à avant ?
- Est-ce que nous rappelons moins les règles ?
- Est-ce que la direction renouvelle moins le matériel ?
- Combien d'enfants participent aux temps de partage de fin de journée ?

ANNEXES DEPLACEMENTS

Avant d'envisager un déplacement, il appartient au directeur d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaires. Il convient également de se renseigner au préalable sur l'itinéraire, voire de le reconnaître, de se tenir informé des conditions météo, de prévoir des solutions de repli et de veiller à ce que les participants soient vêtus de manière adaptée.
L'itinéraire prévu doit par ailleurs tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants. Enfin, le code de la route doit être scrupuleusement respecté.
Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.
Lors des déplacements de jour, il est conseillé de matérialiser du mieux possible la présence du groupe (vêtements de couleurs vives ou port du gilet jaune).
Lors des déplacements de nuit ou dans des conditions difficiles de visibilité, le groupe doit être visible par les automobilistes à au moins 150 mètres (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour les accompagnateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

Organiser un déplacement à pied avec des piétons isolés ou groupes de piétons marchant en file indienne

Lorsqu'une chaussée (en agglomération ou hors agglomération) est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), ces derniers sont tenus de les utiliser, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés (à cause de travaux par exemple) ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires suivantes :
Les piétons isolés ou groupes de piétons marchant en file indienne (en colonne un par un) doivent circuler du côté gauche de la chaussée, face aux véhicules qu'ils peuvent ainsi voir venir.



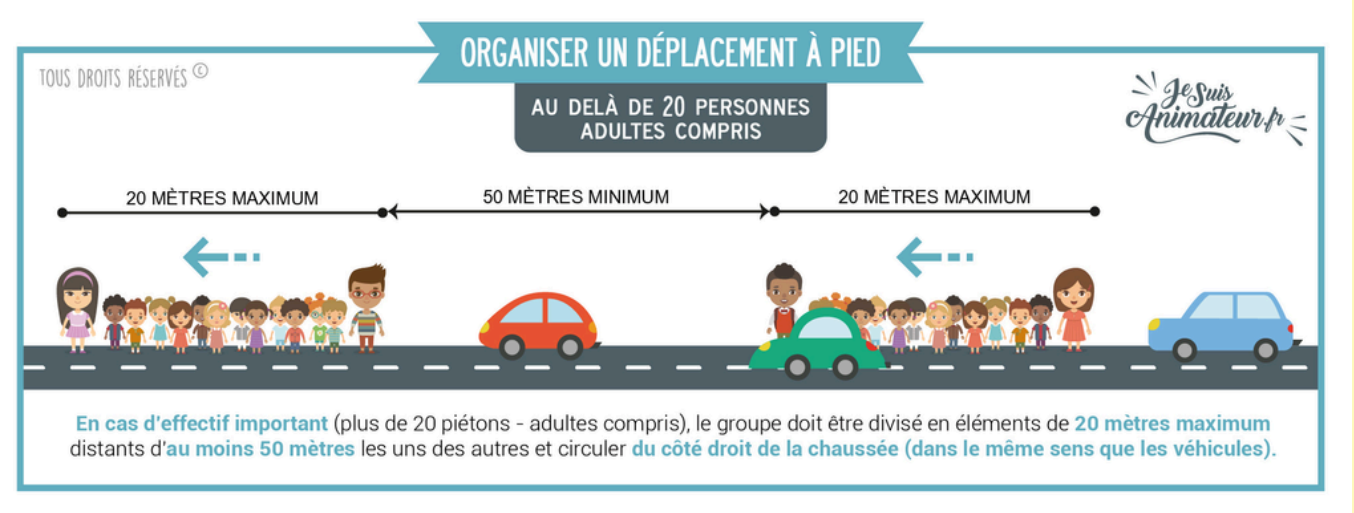
Organiser un déplacement à pied avec des groupes de piétons ne marchant pas en file indienne

- Les groupes de piétons – lorsqu'ils ne marchent pas en file indienne – doivent circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules et veiller à laisser libre au moins la moitié gauche de la route.



Organiser un déplacement à pied avec plus de 20 personnes adultes compris

En cas d'effectif important (plus de 20 personnes, adultes compris), le groupe doit être divisé en « éléments » de 20 mètres maximum (distants d'au moins 50 mètres les uns des autres) et circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules.



ANNEXES BUS

Lors d'un déplacement en bus ou en car avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs). Le chauffeur n'est en aucun cas pris en compte dans ce taux d'encadrement. L'organisateur - ou bien le directeur / la directrice - est tenu.e de désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et de placer un.e animateur.trice à proximité de chaque porte et issue de secours. En cas de voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des accompagnateurs.
Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation de strapontins est interdite) et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

Rôle et responsabilités du chef de convoi

Le chef de convoi est désigné par l'organisateur ou le.la directeur.trice du séjour, il est responsable du convoyage. À ce titre, il doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement. Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit - si nécessaire - prévenir l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie ou DREAL), en cas de doute sur l'état du véhicule (état des pneus, etc.), sur le comportement du chauffeur (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa conduite (respect du code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.).

Responsabilités du chef de convoi avant le départ

Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en ACM.
Avoir pris connaissance du contrat organisateur / transporteur.
Être en possession de la liste nominative des passagers (précisant les noms, prénoms et responsables légaux des enfants et éditée en double exemplaire dont l'un est à remettre à l'organisateur ou au directeur) et de la législation relative au voyage (confiée par l'organisateur).
Pointer les enfants présents au départ / après chaque arrêt du car.
Informer l'équipe du nombre d'enfants et des règles à respecter à bord.

Responsabilités du chef de convoi pendant le trajet

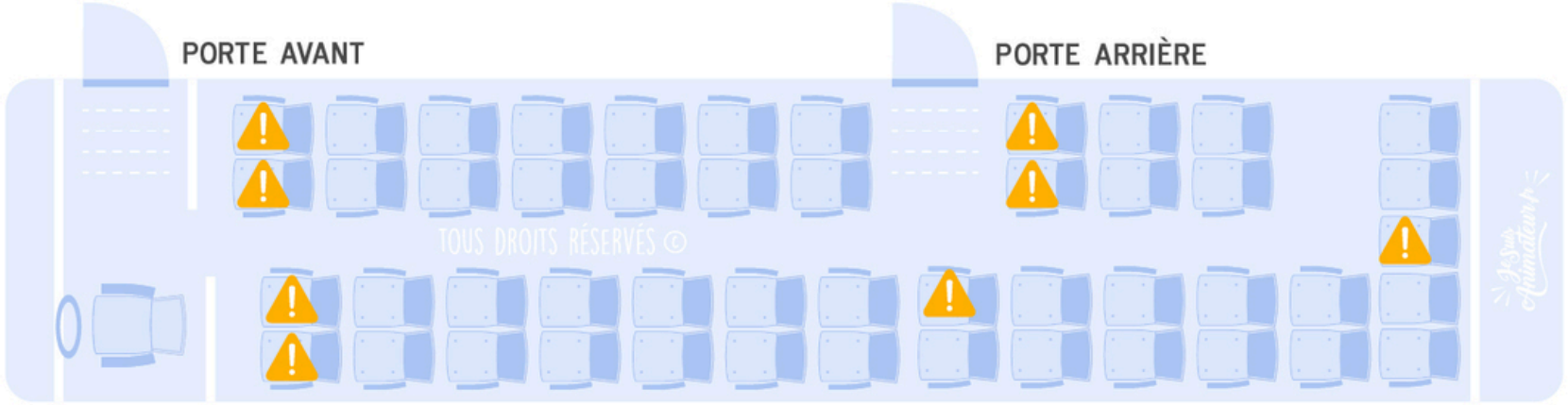
Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
Veiller - ainsi que ses collègues - à ce que les enfants soient correctement assis durant le trajet et portent leur ceinture de sécurité si le car en est équipé.
Après chaque pause, compter les enfants et s'assurer - ainsi que ses collègues - qu'ils soient correctement assis et attachés.
Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car.
Veiller à placer un animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) et issues de secours.
Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit (cf. circulaire n° 83-20 b du 25 janvier 1983).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS

DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



Charte des intervenants en accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.
Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.
Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent.

Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu'intervenant au sein d'un accueil collectif de mineur :

1. Je proclame comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.
2. Je garantis l'égalité de genre au sein des activités que je mets en oeuvre.
3. Je veille à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.
4. J'aborde les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.
5. Je suis formé à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connais leurs différentes formes et sais comment agir dans ma structure.
6. J'exerce la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et m'engage à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de mon organisation.

Charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Préambule

Les paroles, comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social, y compris dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sous leur autorité ou le fait de mineurs entre eux. Répréhensibles, ils peuvent entraîner des condamnations d'autant plus sévères lorsqu'il s'agit de faits commis par des adultes sur des mineurs. Dans tous les cas, les violences sexuelles et sexistes ont des conséquences pour les victimes et peuvent notamment affecter la santé mentale, physique et sexuelle des victimes.

Les acteurs de la filière, gestionnaires et employeurs des ACM, ont la responsabilité de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour offrir aux mineurs et au personnel encadrant un environnement garantissant leur bonne santé, physique, mentale et sexuelle.

Engagés de longue date conformément à leurs valeurs issues de l'éducation populaire, ils décident maintenant de se mobiliser ensemble pour mener une lutte collective contre ces violences.

Dans cet objectif,

Les acteurs du secteur de l'animation, aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, adoptent une charte qui constitue le fondement de toute action en matière de prévention, de sensibilisation, de formation, d'éducation et, le cas échéant, de signalement et de sanctions par les autorités compétentes.

Condamnant explicitement toute violence et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle, cette charte appelle les organisateurs d'ACM en leur fonction d'employeur et en leur fonction de responsable de mineurs à faire preuve de vigilance vis-à-vis des comportements violents et sexistes, les incite à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en oeuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

Elle engage les organisations à promouvoir une attitude préventive et à remplir leurs obligations de signalement en cas de violences identifiées ou suspectées.

Les organisateurs d'ACM et leurs partenaires, signataires de cette charte :

I. En matière de prévention :

1. Proclament comme valeur première le respect des personnes.
2. S'engagent à inscrire la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le projet éducatif.
3. S'engagent à recruter des personnels formés sur les questions relevant des violences sexuelles et sexistes, ou le cas échéant à leur proposer une formation ; et s'assurent que ces formations ont bien été réalisées.
4. Favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.
5. S'engagent à sensibiliser les équipes, notamment au moyen de ressources internes à chaque organisme signataire, et du guide de bonnes pratiques réalisé par la Djepva en relation avec les acteurs du secteur de l'animation.
6. S'engagent à sensibiliser les mineurs et communiquer auprès des familles et des partenaires sur les violences sexuelles et sexistes et les questions d'égalité de genres, au moyen de ressources adaptées, et si possible, réalisées en concertation avec les professionnels et le public.

II. En matière de protection et d'accompagnement des victimes

7. S'engagent à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes commises par des adultes sur des mineurs ou sur d'autres adultes ou, encore de mineurs sur leurs pairs, et à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes en suivant les procédures idoines.
8. S'engagent à assurer une veille et un suivi des violences sexuelles et sexistes répertoriés aux niveaux local et/ou national.
9. S'engagent à assurer la protection des victimes et des témoins éventuels par des mesures dont ils détiennent la prérogative (suspension, changement d'affectation en attente d'une éventuelle décision de justice, licenciement, etc.) tout en respectant la présomption d'innocence.
10. S'engagent à orienter les victimes vers les structures de prise en charge psychologique, administrative et/ou judiciaire.

III. En matière d'évaluation et de communication

11. S'engagent à contribuer à la réalisation d'un bilan national, sous l'égide des services de l'État, des violences sexuelles et sexistes commis au sein des accueils collectifs de mineurs ou en relation avec ces derniers pour autant qu'ils concernent des personnes impliquées dans l'environnement des ACM.
12. S'engagent à participer à des actions de communication et d'information proposées par les services de l'État aux niveaux local et national et s'appuyant notamment sur le bilan annuel.

ANNEXES
FICHE
D'ACTIVITE

NOM DE L'ACTIVITÉ

ÂGE

EFFECTIF

DURÉE

OBJECTIFS

MATÉRIEL NÉCESSAIRE / €

SENSIBILISATION – AMÉNAGEMENT

DÉROULEMENT

ANNEXES EVALUATION STAGIAIRES

VOICI COMMENT OBSERVER CONCRETEMENT LES CRITERES D'EVALUATION PENDANT LE STAGE (tiré du guide pour l'accompagnement des stagiaires BAFA)

Voici quelques éléments observables permettant de savoir si un stagiaire rentre dans les critères de validation du stage :

Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants et des jeunes

• Positionnement adapté et avis argumenté sur des thématiques comme le rôle de l'animateur, les besoins de l'enfant, le cadre du vivre ensemble...

• Posture d'animateur pendant les temps d'animation.

• Capacité à respecter la réglementation.

Elaborer, conduire et animer des projets d'animation

• Participation constructive dans les projets d'équipe.

• Réflexion et analyse sur les animations individuelles, les rendus des projets d'équipe.

De situer son action dans un cadre d'éducation à la citoyenneté en lien avec les valeurs de solidarité, d'égalité, de laïcité et de démocratie

• Positionnement du stagiaire lors des temps portant sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, etc.

• Prise en compte de ces valeurs dans la mise en place de ses actions, dans sa relation aux autres.

Travailler dans une dynamique partenariale et collective (travail d'équipe)

• Place du stagiaire au sein d'un groupe de travail (actif, force de proposition, meneur...).

• Capacités développées dans le cadre du travail en équipe (autonomie, écoute, organisation, accompagnement...).

• Capacité à mobiliser les ressources disponibles autour de soi.

Situer et adapter son action à l'environnement, aux enfants et aux jeunes

• Prise en compte des besoins de l'enfant dans les actions menées.

• Aménagement de l'espace dans les actions menées.

• Capacité à s'adapter en situation d'animation.

Etre en capacité d'évaluer son action

• Avis argumentés et analyses pertinentes des actions d'animation des autres stagiaires.

• Pertinence et justesse dans l'auto-évaluation lors des groupes d'évaluation collective.

La participation des stagiaires à tous les temps de formation

• Qualité de participation (utile, constructive, pertinente, ...).

• Quantité de participation (régularité, diversité des temps, ...).

• Sur quels temps le stagiaire participe ?